

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

RECU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE
3 JUIL. 2012

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 28 Juin (28/06/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 22 juin, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, **Adjoints**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Bernard REDON (représenté par M. MOTHEs), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoints**,

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. BOUSQUET), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par Mme CAVALIE), M. Gérard VALLES (représenté par Mme LASSALLE), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. GAUTHIER), **Conseillers Municipaux**

ETAIENT ABSENTS :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**,

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

Mme Marie CASTRO est nommée secrétaire de séance.

39- 28 Juin 2012

**CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MOISSAC ET M. FREDERIC JOURDAIN,
SCENOGRAPHE**

Rapporteur : Monsieur Bousquet

Considérant la nécessité d'engager un scénographe pour concevoir et aider à la mise en place des deux expositions temporaires prévues au Musée Marguerite Vidal en 2012,

Considérant que M. Frédéric JOURDAIN, artiste plasticien, prendra en charge les missions de scénographie liées à ces deux expositions temporaires,

Considérant qu'il est donc nécessaire d'établir une convention entre la Commune de Moissac et M. Frédéric JOURDAIN,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la signature de la convention entre la Commune de Moissac et M. Frédéric JOURDAIN, artiste plasticien

AUTORISE M. le Maire à la signer

Pour copie conforme
Moissac le 02 juillet 2012
Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA COMMUNE DE MOISSAC ET MONSIEUR FREDERIC JOURDAIN pour prestation de scénographie

Entre les soussignés

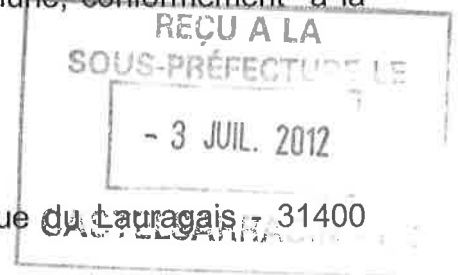
Monsieur Jean-Paul NUNZI, maire de la commune de Moissac (place Roger Delthil 82200 MOISSAC) agissant au nom et pour le compte de ladite commune, conformément à la délibération du conseil municipal

Ci-après dénommé « la commune de Moissac » d'une part

Et

Frédéric JOURDAIN, metteur en scène, demeurant 106 avenue du Lauragais, 31400 TOULOUSE.

N° SIRET : 75187870300014



Il a été exposé, arrêté et convenu ce qui suit :

Monsieur Frédéric JOURDAIN en qualité d'artiste plasticien participera à la réinstallation de l'exposition « *Pourtraict* de la ville de Moissac ».

De plus, il concevra et participera à la mise en place de la scénographie d'une exposition organisée par la ville de Moissac qui se déroulera au Musée de Moissac du 16 juin 2012 au 28 octobre 2012 sous le titre « Moissac : impressions XIX^e ».

Cette exposition présentera les différents aspects et les transformations de la ville à cette époque à travers documents, objets et en particulier des éléments du costume féminin. Cette exposition est un des temps forts de la programmation patrimoniale moissagaise en direction du public touristique, local et en particulier, grâce à son parti-pris résolument pédagogique, le public scolaire.

Droits et devoirs des parties

D'une part Monsieur Frédéric JOURDAIN s'engage à, en liaison avec le service Patrimoine de la ville de Moissac, concevoir, aider à la mise en place (donner directives techniques et plans pour la réalisation éventuelle de mobilier d'exposition par exemple) de ladite exposition, à participer aux choix esthétiques en matière de médiation de la même exposition.

D'autre part la commune de Moissac s'engage à :

- verser à Frédéric Jourdain la somme forfaitaire de 8.000€, répartie comme suit : 2.000 € pour le remontage de l'exposition « *Pourtraict* de la ville de Moissac », et 6.000€ pour l'exposition « Moissac, impressions XIX^e ». Ce paiement sera effectué en deux versements à savoir :

- une première moitié à la remise de la conception du projet (plans et maquettes)
- la deuxième partie le jour d'ouverture de l'exposition.

- rembourser à hauteur de 700 € les frais de déplacement et de repas de Frédéric Jourdain et de son assistante lors du montage des expositions, sur la période du 1^{er} avril au 16 juin, en accord avec le Service Patrimoine de la Ville de Moissac.

Cette convention est conclue pour la durée des opérations : remontage de l'exposition « *Pourtraict* de la ville de Moissac » et exposition au Musée de Moissac intitulée « Moissac : impressions XIX^e ».

Fait à Moissac le

En trois exemplaires originaux

L'artiste plasticien

Le maire de Moissac